Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Demande de subvention – Appui financier à la flotte côtière

1. Identification du demandeur : C.P. 12 _____

USAGE DU MINISTÈRE

Nom et adresse : _____

Code postal : _____ Tél. : _____ ❒ Pêcheur professionnel ❒ Autre : _____

Nº de référence (enregistrement ou immatriculation, permis d'opération pour les producteurs, etc.) _____

2. Identification du bateau : (si le demandeur est propriétaire du bateau)

Nom : _____ Type : _____ Longueur H.T. : _____ Année construction : _____

3. Objet de la demande : (décrire clairement la nature, quantité, prix, Nº de série, etc. et annexer tout document facilitant l'analyse de la demande)

_____

Pièces jointes : ❒ Oui ❒ Non Nº de facture : _____

4. Déclaration du demandeur :

Avez-vous déjà reçu une aide financière d'un autre ministère ou organisme se rapportant à l'objet de la présente demande? ❒ Oui ❒ Non

Si oui, déclarer le montant reçu et le nom du ministère ou de l'organisme concerné : _____

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance du programme régissant l'objet de la présente demande et m'engage à observer les normes telles que décrites audit programme. Je m'engage, par ailleurs, à déclarer toute aide financière provenant d'un autre ministère ou organisme qui pourrait m'être versée après le déboursé de la présente subvention et je reconnais que je serai alors tenu de rembourser la présente subvention en tout ou en partie, conformément aux dispositions des programmes d'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Fausse déclaration : Article 18 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
« Une personne qui fait une fausse déclaration pour l'obtention d'une subvention, avance ou garantie d'emprunt visé par la présente Loi ou d'une somme payable aux termes d'une mesure d'assistance, d'un plan, programme ou projet, commet une infraction et est passible, pour une première infraction, d'une amende de 500 $ et pour toute récidive dans les deux ans, d'une amende de 1000 $. Les poursuites en vertu du présent article sont intentées suivant la Loi sur les poursuites sommaires (chapitre P-15) et la deuxième partie de cette Loi s'y applique. »

Signature du demandeur : _____ Date : _____

5. Recommandation

Acceptée ❒ Refusée ❒ Retour des factures au demandeur après traitement ❒ Oui ❒ Non

Remarques : _____

Signature du responsable autorisé : _____ Date : _____

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – BA40

6. Paiement recommandé en vertu du programme d'appui financier à la flotte côtière

Volets	Mesures mères spéc.	Type de paiement	Montants recommandés	C.P. 12 du tiers	NCI
1- Bateau	0212 6224				
Moteur	0213 6224				
Équipements	0214 6224				
2- Intérêts	0215 6224				

Type de paiement : 2- Au tiers 3- Conjoint 9- ministre des Finances Type de transaction : 3

7. Approbation

Je certifie que toutes les conditions d'admissibilité au programme d'appui financier à la flotte côtière, ont été remplies et que toutes les pièces justificatives requises ont été fournies afin de permettre le paiement de ces subventions.

Approuvé par : _____ _____
Fonctionnaire autorisé Date

SAISIE : _____ Date
_____ Par

CONTRÔLE : _____ Date
_____ Par